

Nom et Prénom de ou des enfant(s)	Date et lieu de naissance	Suivi d'un régime alimentaire ?
		<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui : <input type="checkbox"/> Repas déposé par la famille (cf. autorisation) <input type="checkbox"/> Repas fourni par la SPLEA (repas médicalisé)
		<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui : <input type="checkbox"/> Repas déposé par la famille (cf. autorisation) <input type="checkbox"/> Repas fourni par la SPLEA (repas médicalisé)
		<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui : <input type="checkbox"/> Repas déposé par la famille (cf. autorisation) <input type="checkbox"/> Repas fourni par la SPLEA (repas médicalisé)

La famille :

Nom de la famille		
Adresse	_____	
	Code postal _____	Commune _____

Situation : Célibataire Marié(e) Pacsé(e)
 Séparé(e) Vie maritale Veuf (veuve)

Adresse mail de contact : _____ Téléphone : _____

Nombre d'enfants à charge : _____ dont enfant(s) en situation de handicap(s) : _____

Les parents :

	Père (ou responsable 1)	Mère (ou responsable 2)
Nom et prénom		
Date de naissance		
Adresse (renseigner responsable 2 uniquement si adresse différente)		
Téléphone 1		
Téléphone 2		
Adresse mail		
Profession		
Employeur et ville		
Téléphone pro.		
Régime	<input type="checkbox"/> Général (ou local) <input type="checkbox"/> MSA N° allocataire : _____	<input type="checkbox"/> Général (ou local) <input type="checkbox"/> MSA N° allocataire : _____

Régime dont dépend les enfants : Père (ou responsable 1) Mère (ou responsable 2)
Autorité parentale : Père (ou responsable 1) Mère (ou responsable 2)

Tarifcation :

Un barème modulé est mis en place selon vos revenus.

L'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 est pris en compte pour calculer le tarif horaire pour l'année 2022, l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 sera pris en compte pour calculer le tarif horaire pour l'année 2023.

Merci de joindre une copie de votre dernier avis d'imposition. Si toutefois vous ne souhaitez pas transmettre les éléments fiscaux de votre foyer, c'est le tarif le plus élevé du barème qui sera retenu pour l'inscription de votre enfant.

- Je transmets une copie de mon dernier avis d'imposition. J'ai bien noté que l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 devra être transmis à la directrice de l'accueil de loisirs au plus tard le 30 novembre 2022. Sans cet avis, le tarif le plus élevé sera appliqué dès janvier 2023.
- Je ne souhaite pas transmettre de copie de mon dernier avis d'imposition.

Si vous bénéficiez de bons CAF ou d'aide de votre comité d'entreprise, **il faut impérativement nous transmettre ces documents avant le début de chaque centre.**

Autorisation parentale :

Je soussigné(e) _____ autorise le responsable de l'activité à prendre toute mesure rendue nécessaire par l'état de santé de mon enfant.

Le _____, à _____

Signature

Origine : SPLEA	Date création : 18/02/2021	Validé le : 04/02/2022	Référent : FO	TYPE-07
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Dossier enfants	Durée de class. : 2 ans	Durée archive : 1 an	Page 1 sur 1